LE GONESSIEN

MENSUEL DES HABITANTS DE LA VILLE DE GONESSE | N° 269 | NOVEMBRE 2020





Chères Gonessiennes, chers Gonessiens,

Le 16 octobre dernier, notre pays fut à nouveau frappé par le terrorisme islamiste. Ils ont cette fois attaqué les fondations de la République, en assassinant sauvagement un professeur d'Histoire-géographie qui enseignait aux jeunes de France les valeurs cardinales de liberté d'expression et de laïcité. L'institution scolaire, c'est la fabrique de la citoyenneté et l'école du vivre-ensemble. C'est l'espace républicain qui permet l'apprentissage de la liberté, favorise la culture de l'égalité et autorise la rencontre de l'autre en éduquant à la fraternité.

La stratégie de nos ennemis est connue et se révèle une fois de plus au travers du mode d'action utilisé : l'action terroriste. Ils cherchent à semer la panique, à nous fracturer et à nous diviser. Ils cherchent à nous retourner les uns contre les autres. Samedi 24 octobre, nous avons été nombreux à nous rassembler pour saluer la mémoire de Samuel Paty, héros ordinaire de la République et pour signifier notre indéfectible engagement pour la défense de ce qui fait de nous des citoyennes et des citoyens français. Par cet hommage silencieux mais résolu nous leur avons opposé notre profonde détermination.

Cet attentat vient s'ajouter à une actualité difficile qui voit l'épidémie de COVID-19 se propager de manière très inquiétante. A Gonesse, le taux de positivité des tests PCR s'élève à 26,3 % contre 18 % pour le Val-d'Oise. Le taux d'incidence (nombre de contamination pour 100 000 personnes) culmine quant à lui à 490 contre 312 pour le département. Ces indicateurs nous imposent de renforcer notre vigilance et de respecter scrupuleusement les mesures sanitaires, le port du masque et les gestes barrières. Une stratégie de dépistage massive, seule à même de permettre l'identification puis l'isolement des personnes contaminées et des cas contacts, demeure l'unique solution efficace pour lutter contre l'épidémie. C'est pourquoi la municipalité a tenu à rouvrir le centre de dépistage à la salle Jacques Brel en septembre. Ce dernier fonctionne au maximum de ses capacités et environ 100 personnes y sont testées chaque demi-journée d'ouverture.

Cette dégradation de la situation sanitaire a également contraint les instances municipales à adapter leur fonctionnement. Je vous rappelle ainsi que si l'accès au Conseil municipal est suspendu, ses séances sont retransmises en direct sur la page Facebook et sur le site de la ville. L'information des citoyens est une priorité, particulièrement en temps de crise, et vous pouvez donc suivre les délibérations et le travail de vos élus depuis chez vous.

Malgré l'épidémie, les services ont travaillé pour la reprise des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et du soutien scolaire pour la rentrée le 2 novembre. Les parents d'élèves recevront prochainement récapitulant courrier l'ensemble

des détails relatifs à ces dispositifs (inscriptions, déroulé, suivi, évaluation).

Sincèrement dévoué,

Jean-Pierre Blazy Maire de Gonesse

SOMMAIRE

04 / retour sur

06 / dossier

Samuel Paty : mort pour la défense de la République

10 / internet

Pannes de fibre optique : une association pour défendre les habitants

11 / commémoration

Réfection des sépultures des soldats morts pour la France

12 / acteur local

Après les surblouses, des doudous « made in Gonesse »

13 / sport

Un nouveau règlement intérieur des équipements sportifs

14 / infos pratiques

15 / menus

16 / état civil

Hommage / Vie quotidienne

18 / tribunes

CORONAVIRUS COVID-19

Couvre-feu

de 21h à 6h

dans toute l'Ile-de-France dont Gonesse



(professionnel, familial

ou de santé)

Une attestation de déplacement dérogatoire est obligatoire pour tout trajet en dehors des horaires autorisés

Tous les lieux publics (commerces, bars, restaurants, cinémas, salles de sport) ferment leurs portes à 21h dans les zones concernées

Le non-respect du couvre-feu est sanctionné d'une amende de 135 euros

Le port du masque reste obligatoire

port du masque obligatoire dans toute la ville entre 6h et 22h.

Il est requis pour tout individu âgé de plus de 11 ans.

Seules les personnes pratiquant une activité sportive ou les d'un moyen utilisateurs déplacement individuel ne sont pas concernés.

Tout contrevenant s'expose à une amende de 135 euros.

Le centre de dépistage de la salle Jacques Brel reste ouvert



Les tests (PCR) sont réalisés sur rendezvous par téléphone au 01 39 87 00 00 ou sur place. Les résultats sont transmis sous 72 heures. Le laboratoire se réserve le droit de prioriser les rendez-vous selon l'urgence des cas.

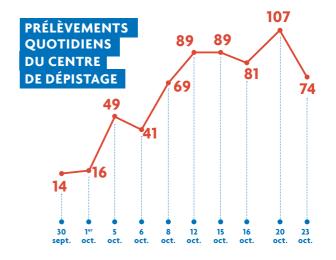
Les dates de novembre :

- Lundi 2
- Mardi 3
- Vendredi 6
- leudi 12
- Vendredi 13
- Lundi 16
- Jeudi 19
- Vendredi 20
- Lundi 23
- leudi 26
- Vendredi 27
- Lundi 30

LE COVID À GONESSE EN QUELQUES CHIFFRES

Informations à la mi-octobre	Taux de positivité	Incidence /100 000
Gonesse	26,3 %	490
Val d'Oise	18 %	312,6

Pour rappel, à Gonesse, le 28 juillet, le taux de positivité était de 5,12% et l'incidence s'élevait à 53/100 000



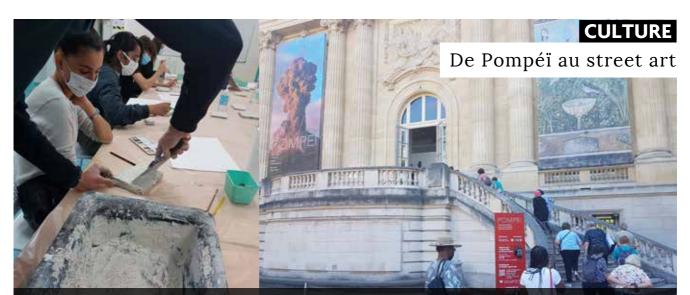


La saison culturelle a été officiellement inaugurée le 2 octobre dernier à la salle Jacques Brel, avec un concert de la chanteuse Flavia Coelho. L'artiste brésilienne s'est produite devant une centaine de spectateurs, dans le respect des gestes barrières.









Le 22 septembre dernier, un groupe de gonessiens s'est rendu au Grand Palais pour visiter l'exposition "Pompéï" dans la cadre de la 6º saison des Histoires d'art à Gonesse dont le thème est "De Pompéï au street art". Cette visite a été complétée le 17 octobre par un atelier fresque auquel ont participé des membres du service civique jeunes municipal.

Samuel Paty, mort pour la défense de la République

Pour rendre hommage à Samuel Paty, la Ville de Gonesse a organisé un ressemblement le samedi 24 octobre sur le parvis de l'Hôtel de ville. Elus et participants ont observé une minute de silence face au portrait de cet enseignant dont les principes de laïcité et de liberté d'expression étaient chevillés au corps.



Vendredi 16 octobre, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie a été assassiné à Conflans-Sainte-Honorine devant le collège du Bois d'Aulne où il enseignait. Sa mort intervient quelques jours après qu'il a donné un cours sur la liberté d'expression. Dans le cadre de ce cours, il avait notamment montré les caricatures du prophète Mahomet. En assassinant de manière inhumaine Samuel Paty, le terroriste islamiste visait ce que ce professeur d'histoire-géographie incarnait.

C'est d'ailleurs le propre de l'action terroriste. Son objectif final dépasse sa victime pour s'attaquer aux valeurs qu'elle représente et aux symboles qu'elle porte. Le terrorisme à caractère islamiste cherche ainsi à détruire ce qui permet à tous les citoyens de la République, sans distinction d'origine ou de religion, de se rassembler dans une communauté nationale solidaire et fraternelle à laquelle nous aspirons tous. Ce qui rend possible ce rassemblement et fonde notre capacité à vivre ensemble ce sont la liberté d'expression, la laïcité et les valeurs de la République.

La liberté d'expression

La liberté d'expression est un droit humain fondamental. C'est le droit de toute personne à exprimer ce qu'elle pense et ressent. Cependant, nous ne vivons pas seul. Nous existons avec les autres et sommes en société. L'articulation entre l'individu et la communauté permet à chacun de s'exprimer librement mais impose à tous d'être responsables. C'est la condition suprême du vivre-ensemble.

Ainsi l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 nous enseigne que la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. L'exercice des droits naturels de chaque être humain n'a donc de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Seule la loi, expression de la volonté générale, peut déterminer ces bornes et certainement pas les intégristes de quelques religions que ce soit.

Personne n'est libre d'injurier, d'inciter à la haine ou de tenir des propos discriminatoires.

La laïcité est un principe de liberté

La laïcité n'est pas une opinion mais bien la liberté d'en avoir une ou non. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve de l'ordre public.

La laïcité, c'est l'engagement de la République à garantir la liberté de culte et la liberté de conscience tout en assurant l'égalité des citoyens face au service public, quelles que soient leurs convictions et croyances. C'est une liberté qui protège en affirmant que personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou de prescriptions religieuses.

Samuel Paty a été tué parce qu'il enseignait ces libertés, parce qu'il remplissait la mission fondamentale du professeur qui consiste à former des citoyennes et des citoyens à vivre en paix et en bonne intelligence au sein de la République.

La question du vivre ensemble se traite au quotidien. Pour renforcer la cohésion sociale des habitants, la Ville s'est dotée d'une multiplicité de dispositifs et d'instances de démocratie participative.

Le service civique jeune municipal

Le service civique jeune municipal existe déjà depuis plus de 10 ans. Son but est de promouvoir les valeurs citoyennes, de favoriser la mixité filles/garçons, d'encourager la mixité sociale et les rencontres entre les jeunes des différents quartiers. Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'avoir une première expérience de l'engagement citoyen grâce à 150h de mission espacées sur 5 mois au sein des services de la Ville ou d'associations locales. En complément il vise à apprendre les valeurs citoyennes avec 50h de formation civique dispensées par l'association les Francas. Le succès du service civique jeune municipal ne se dément pas puisque ce sont près de 30 promotions qui se sont succédé depuis la création du dispositif.

Le service civique national

La Ville de Gonesse est également mobilisée pour encourager le service civique national qui représente un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Cet engagement peut être effectué auprès d'associations, collectivités territoriales départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...) sur une période de 6 à 12 mois. A Gonesse, c'est le Pôle Information et Orientation qui assure la transmission des informations sur ce dispositif auprès des jeunes intéressés.



Le parcours citoyen

Le parcours citoyen a pour objectifs de faire connaître aux collégiens gonessiens les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres.

Pour que les jeunes puissent mieux appréhender la citoyenneté et ce qu'elle représente, la Ville propose depuis 2016 ce dispositif qui vise à donner aux élèves gonessiens les clés de la citoyenneté. Chaque classe, de la 6° à la 3°, suit un programme mené par le coordinateur du parcours citoyen au sein de la Ville. Ce parcours se traduit notamment par des visites des bâtiments publics tel que l'Hôtel de ville, où des élus municipaux font découvrir le fonctionnement des instances communales. ou encore des visites du tribunal d'instance permettant de rencontrer des magistrats et d'approcher le fonctionnement concret de la justice.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil municipal des jeunes est une instance participative créée en 1995 qui met en avant l'investissement des jeunes pour leur

Il est composé de 25 jeunes élu(e)s de 14 à 17 ans désigné(e)s pour un mandat de deux ans lors des élections organisées dans les établissements scolaires de la ville : les trois collèges, le lycée et Institut d'Education Motrice Madeleine Fockenberghe.

Les jeunes élu(e)s se réunissent en commissions de travail (santé, culture, prévention, éducation, cadre de vie...) où ils élaborent des projets.

DOSSIER

Ils ont la volonté de mener des actions à l'échelle locale mais également de portée nationale et internationale (organisation de manifestations sportives, culturelles ou festives, mise en place d'actions de soutien aux associations, mise en place de campagnes de prévention santé, initiation à la citoyenneté à travers des visites et des débats ...).

Ils font entendre leur voix et valider leurs projets lors de rencontres organisées au moins deux fois par an au cours de réunions plénières.

Ils ont aussi pour mission de représenter les jeunes de la ville lors des différentes cérémonies commémoratives et événements organisés par la ville.



Le Conseil participatif de la jeunesse (CPJ) est une instance créée en 2015 ouverte à tous les jeunes de la ville âgés de 15 à 25 ans. Contrairement au Conseil municipal des jeunes, les membres du CPJ ne sont pas élus pour deux ans mais volontaires pour la période qu'ils souhaitent en fonction de leurs disponibilités.

Le CPJ permet aux jeunes de se rencontrer, de débattre et de mettre en place des actions sur la ville après avoir proposé leurs projets directement aux élus.





La culture et le sport

La citoyenneté se développe dans notre rapport à l'autre. La culture et le sport permettent à chacun de s'ouvrir au monde. Ils encouragent et développent la tolérance qui est le meilleur rempart contre les violences. Les éducateurs sportifs accompagnent la pratique sportive des Gonessiens dès leur plus jeune âge en favorisant la découverte de nouvelles disciplines sportives tout en développant les interactions et les échanges. De plus, la Ville de Gonesse tisse des liens forts et durables avec l'ensemble des associations sportives du territoire car c'est aussi grâce à elles que sont véhiculées les valeurs de respect, de cohésion et d'entraide si chères au milieu sportif.

La culture est également un levier d'émancipation incroyable. C'est une fenêtre sur le monde, sur ce qui nous entoure, sur la diversité. Promouvoir la culture est essentielle pour vivre dans une société unie où la place de chacun est reconnue. En cela la programmation culturelle est constituée chaque année d'une multiplicité de pratiques et de spectacles destinés à éveiller les consciences.

DOSSIER

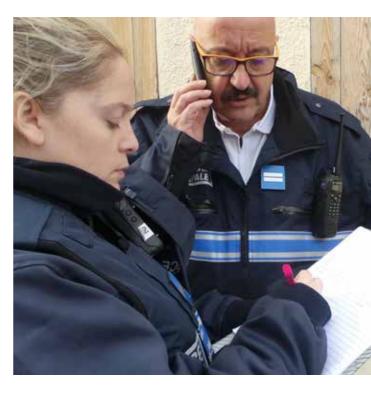
Une éducation de qualité pour tous les enfants

C'est par l'éducation que se transmet le goût du savoir, de l'apprentissage et par laquelle se construit notre capacité à comprendre le monde. C'est également l'éducation qui donne aux enfants leur esprit critique et d'analyse. C'est la raison pour laquelle, de longue date, la Ville de Gonesse est fortement engagée sur les questions d'éducation des enfants.

Bien que les temps d'activités périscolaires ne soient plus obligatoires depuis 2017, la municipalité a souhaité les maintenir pour permettre gratuitement à tous les élèves gonessiens du CP au CM2 de découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives ou encore citoyennes.

Le décrochage scolaire est aussi une question prioritaire pour les élus. Des heures de soutien scolaire gratuit ont été proposées dès cet été pour limiter les effets d'une année scolaire complètement bouleversée par la crise sanitaire. Forte du succès et pour répondre à une attente des parents, la Ville a pérennisé ce dispositif qui sera mis en place dans chaque école de la Ville à partir du 2 novembre. Les enfants en difficulté scolaire seront identifiés par leur enseignant et se verront proposer des heures gratuites de soutien pour une période définie.





Garantir à chacun le droit à la sécurité

La sécurité des individus est assurée par les pouvoir régaliens de l'Etat (police nationale, justice, armée). Mais la Ville de Gonesse a souhaité aller plus loin dans la protection de ses habitants. C'est pourquoi il existe depuis de nombreuses années en complément de la police nationale une police municipale dont le poste est installé dans le quartier de la Fauconnière.

Cette police de proximité compte actuellement 10 agents. Leur rôle est essentiel pour mieux identifier les points sensibles du territoire, intervenir rapidement et ainsi mieux assurer la tranquillité publique.

L'action de la police municipale est menée de concert avec les médiateurs de la Ville et les éducateurs spécialisés. L'équipe de prévention spécialisée est composée de 3 éducateurs. Sa mission est d'accompagner les jeunes (de 11 à 25 ans) qui connaissent des moments difficiles, exposés aux phénomènes d'inadaptation sociale, souvent à l'origine d'actes de délinquance, d'incivilité, de violence et de rejet. Pour y parvenir, les éducateurs spécialisés construisent avec eux des relations privilégiées qui les aident à se prendre en charge dans leur vie personnelle, leur insertion professionnelle.

Pannes de fibre optique : une association pour défendre les habitants

Près d'un an après les premières plaintes pour pannes de fibre optique, la situation est toujours loin d'être optimale sur le territoire malgré les démarches de la Ville. Une association de consommateurs a été créée afin de réunir les usagers lésés qui subissent toujours des coupures à répétition.

Les semaines se succèdent et les plaintes des abonnés à la fibre optique comme les images des armoires saccagées qui circulent sur les réseaux sociaux se ressemblent. L'origine de ces pannes aussi inchangée. Elles sont principalement dues au fait que les armoires qui abritent les câbles de connexion sont accessibles à tous, laissant la porte ouverte aux vandales ou à quelques techniciens peu scrupuleux qui ont tendance à débrancher un client pour en brancher un autre, laissant trop souvent les chambres techniques dans un état déplorable.

Afin de venir en aide aux usagers qui souhaitent obtenir réparation auprès de leur fournisseur d'accès à

Internet (FAI) ou auprès de Débitex, une association de consommateurs, présidée par Luc Macrez, s'est constituée cet été. L'objectif est de défendre de manière collective les intérêts des Gonessiens dans le cadre de litiges ou d'actions en justice face aux géants de la télécommunication.

Les solutions qui se présentent aux habitants

Pour adhérer à cette association domiciliée à l'Hôtel de ville (situé au 66, rue de Paris), il suffit d'y adresser un courrier ou de s'y présenter aux heures d'ouverture. Prochainement, une réunion ouverte au public sera organisée par l'association

pour aider les habitants rencontrat des problèmes ou souhaitant se renseigner.

Les abonnés qui souhaitent adresser une lettre de mise en demeure à leur FAI peuvent télécharger un modèle disponible sur le site de la Ville. Ce document peut également être retiré à l'accueil de l'Hôtel de ville. La mise en demeure peut être assortie d'une attestation de témoin, également accessible à tous sur le site de la Ville.

Débitex et le département aux abonnés absents

Avant la création de l'Association des usagers de la fibre optique à Gonesse, deux réunions publiques réunissant les habitants, les acteurs concernés et un avocat avaient été organisées par la Ville en décembre et en février derniers.

Face à l'accumulation des cas et étant donné l'état de dégradation des chambres (propriétés d'Orange) et des armoires (qui appartiennent à Débitex), la Ville a adressé un premier courrier à Débitex au début de l'année et un second au début de l'été à la présidente du Val d'Oise pour demander la sécurisation et le contrôle des accès aux armoires. Les deux restent à ce jour sans réponse...



Pour contacter l'association, écrire à l'adresse luc.macrez@gmail.com

Réfection des sépultures des soldats morts pour la France

Gonesse a été directement impliqué dans les guerres du siècle précédent. Plusieurs soldats reposent dans son cimetière. Leurs sépultures font actuellement l'objet d'une réfection.

En tout, le carré militaire du cimetière compte 13 tombes de personnalités mortes pour la France. Outre celles de soldats gonessiens, il abrite également les sépultures de trois résistants fusillés en 1944 au Mont-Valérien (Albert Drouhot, Louis Furmanek et Jean Camus, qui ont par la suite donné leur nom aux rues de la ville) et celles de deux aviateurs britanniques dont l'engin s'était écrasé sur le territoire pendant la Seconde Guerre mondiale.

Une réfection en trois phases

Compte tenu de leur engagement pour la patrie et afin d'entretenir la mémoire de ces victimes, la réfection des tombes de ces hommes est prise en charge par la Ville avec l'accord de leur famille. Une première phase de cette opération - qui aura lieu en trois temps - a d'ores et déjà été achevée : l'ensemble des monuments abîmés par le temps a ainsi été refait suivant le même modèle et a été décoré d'une cocarde tricolore afin de les distinguer des autres monuments.

Les deux autres phases de cette opération de réfection concerneront les sépultures situées aux abords du monument. Celles-ci étant majoritairement des sépultures familiales, l'autorisation de leurs descendants est requise avant d'effectuer le moindre changement.

En attendant la fin de ces travaux de réfection, toutes les sépultures du carré militaire seront fleuries le 11 novembre prochain, à l'occasion de la commémoration de l'Armistice de 1918.

Cérémonie de commémoration du 11 novembre

Comme chaque année, une cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 sera organisée le 11 novembre à 11h autour du Monument aux morts situé dans le parc de l'Hôtel de ville. Le contexte sanitaire entrainant l'interdiction des rassemblements. les habitants ne pourront se joindre à la cérémonie.



Après les surblouses, des doudous « made in Gonesse »

Le pire de la crise sanitaire a vu naître les meilleurs élans solidaires : c'est notamment dans ce contexte que l'association Le Fil Solidaire s'est formée, à l'origine pour fabriquer des surblouses. Sur sa lancée, l'association envisage désormais de fabriquer des doudous pour les tout-petits.

Si le nom de l'association, « Le Fil solidaire », ne vous dit peut-être rien, les actions que ce groupe de couturières a mis en place pendant le confinement vous sont certainement familières. Au plus fort de la crise, elles avaient lancé un appel pour récolter des draps usagés, destinés à être transformés en surblouses dont les soignants de l'hôpital de Gonesse manquaient cruellement à l'époque.

La pénurie de protections sanitaires est désormais derrière nous, mais les couturières ne se sont pas pour autant séparées. « À la fin du confinement, nous nous sommes rendues compte que cette histoire nous avait permis de servir à quelque chose mais aussi de tisser des liens entre nous. Soudain, certains sont sortis de leur solitude et savaient pourquoi ils se levaient le matin. Ça aurait été dommage de tout arrêter là » témoigne Monique Portefaix, présidente de l'association.

Utile et ensemble

Après s'être constitué en association en septembre dernier, le groupe de petites mains a décidé de se lancer un nouveau défi : coudre des doudous, des couvertures ou des gigoteuses pour les offrir aux nouveaux-nés du service de néo-natalité ou les urgences de l'hôpital de Gonesse et aux enfants des crèches des environs. « Si les masques et surblouses venaient de nouveau à manquer. nous répondrons évidemment 'présent' mais notre objectif est désormais de satisfaire les besoins des bébés et des prématurés » explique la présidente qui y voit un autre moyen de mêler l'utile à l'agréable.

Pour mener sa nouvelle mission à bien, Le Fil Solidaire lance ainsi son deuxième appel aux dons. Tissus, laine et fils adaptés à la confection de doudous peuvent être déposés au centre socioculturel Louis Aragon, où les membres de l'association se réuniront les premiers mercredis du mois.

Si vous souhaitez rejoindre l'association ou l'aider dans son activité, vous pouvez la joindre au 01 77 80 92 99





Un nouveau règlement intérieur des équipements sportifs

La Ville de Gonesse a adopté un nouveau règlement intérieur pour favoriser l'accès et développer

l'utilisation des équipements sportifs municipaux.

Le nouveau règlement intérieur adopté a pour objectif de fixer un cadre référence qui permettra d'une part de favoriser l'accès aux équipements sportifs et d'autre part d'en optimiser leur utilisation.

Etre sportif ou pratiquer une activité physique même ludique, c'est aussi s'engager à respecter des règles, à être plus tolérant et plus solidaire. L'utilisation d'espaces ou équipements sportifs doit amener à découvrir des conduites citoyennes. Le respect des autres, des partenaires, des adversaires, celui de l'arbitre comme du dirigeant bénévole ou de l'agent d'accueil sont des constantes qui doivent guider les comportements au quotidien.

La Ville de Gonesse souhaite, au travers de ce cadre réglementaire, favoriser l'expression et l'activité de tous les usagers dans le cadre de leur pratique individuelle ou collective tout en assurant pour chacun la sécurité et l'hygiène nécessaires au bon déroulement de son activité. Le règlement intérieur est consultable dans toutes les installations sportives municipales et sur le site internet de la Ville de Gonesse à la rubrique SPORTS.

Florent ROUCAN Adjoint au maire. délégué aux Sports

Les équipements sportifs municipaux sont fréquentés par plus de 430 000 utilisateurs chaque année; membres d'associations, pratiquants libres réguliers ou occasionnels, scolaires, chaque Gonessien doit pouvoir trouver sa place dans les nombreux équipements sportifs de la commune.)

SPÉCIAL COVID-19



Un nouveau règlement intérieur particulier au contexte de la pandémie Covid-19 pour l'accès et l'utilisation des équipements sportifs municipaux a été adopté par lés élus. Il conditionne l'accès aux équipements sportifs et leur utilisation au respect d'un certain nombre de mesures barrières et de prévention.

infos pratiques

JEUNESSE

Les permanences de l'association Unis-Cité au PIO



À compter du mois de novembre, deux animatrices de l'association Unis-Cité (pionnière du service civique national) seront présentes un lundi sur deux au PIO. Leur mission est de favoriser l'accès au service civique, qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour ceux qui sont en situation de handicap) de s'investir dans des projets solidaires.

L'association sera présente au PIO les après-midis des 16 novembre, 30 novembre, 14 décembre et 4 janvier prochains.

Plus d'informations au 01 34 45 15 70

Christian Verdier. ancien président de la FNACA, est décédé

Christian Verdier, qui avait présidé la Fédération nationale des anciens combattants d'Afrique du Nord (FNACA) ces deux dernières années, est décédé le jeudi 22 octobre à l'âge de 78 ans.

Originaire du Nord de la France, il avait quitté sa région natale une première fois en 1962, lors de sa mobilisation pour rejoindre les opérations du maintien de l'ordre en pleine guerre d'Algérie. Quelques années plus tard, à la fin des années 1960, la famille Verdier s'est finalement installée à Gonesse.

Particulièrement investi, Christian Verdier teintait la vie associative gonessienne de sa bonne humeur et de son dévouement depuis de nombreuses années. Outre la FNACA, il était aussi membre de l'association Lou Cabrissou – Amicale des gens du centre de la France (dont il était par ailleurs le vice-président) et participait volontiers, avec son épouse, aux animations dans le cadre du jumelage entre Gonesse et la ville italienne de Leonessa.

« C'était une personne vraiment charmante, gentille, et un excellent danseur folklorique » se souvient Christiane Philippe, qui l'a côtoyé pendant une dizaine d'années au sein de l'association Lou Cabrissou.

Tous gardent le souvenir d'un homme simple, d'une grande générosité et disponible à tout instant.





MENUS DE LA **RESTAURATION SCOLAIRE** ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

LUNDI 2 NOV

Roulé au fromage

Escalope de porc à la tomate Omelette **BIO**

Mélange de légumes et haricot plats saveur du soleil

Yaourt aromatisé vanille BIO

Poire allongée BIO

MARDI 3 NOV.

Salade iceberg et dés de mimolette Vinaigrette maison à l'échalote

Burger de Bœuf sauce échalotte Colin meunière

Semoule et jus BIO

Mousse au chocolat au lait

Sablé de Retz

Feuilles de batavia et maïs

Boule soja tomate basilic Galette basquaise

Coquillettes et Emmental râpé BIO

Saint Nectaire

Pêches au sirop

JEUDI 5 NOV.

Carottes râpées assaisonnées

Boeuf cuit à l'étouffée sauce bordelaise Pavé de poisson mariné au thym

Flageolets et carottes BIO

Fraidou

Banane BIO

VENDREDI 6 NOV.

Perle du Nord et croûtons Vinaigrette maison au miel

Filet de hoki sauce crème Escalope de poulet au jus

Chou-fleur enrobante moutarde coco

Petit suisse aux fruits BIO

Tarte flan fraîche



LUNDI 9 NOV

Salade de lentilles Maison BIO Vinaigrette maison à l'échalote

Nuggets de blé nature Pané de blé fromage et épinards Courgettes à la provençale

Fromage fondu Président

Orange

MARDI 10 NOV.

Concombre en salade Vinaigrette maison à la ciboulette

Merguez au jus Cubes de Colin à l'orientale

Boulgour safrané BIO

Yaourt nature sucré BIO

Compote de pommes BIO

MERCREDI 11 NOV.

FÉRIÉ

JEUDI 12 NOV.

Surimi agrémenté de mayonnaise

Sauté de veau à l'échalote Steak haché de saumon sauce lombarde

Riz aux petits légumes BIO

Petit moulé ail et fines herbes Baguette tradition

Banane

VENDREDI 13 NOV

Salade de Mâche vinaigrette nature

Poisson frais selon arrivage Dinde émincée au jus

Petits pois extra fins saveur jardin BIO

Yaourt brassé banane BIO

Cake nutolade et pépites maison

LUNDI 16 NOV.

Taboulé BIO

Sauté de boeuf sauce bédouin Filet de merlu sauce orientale

Légumes couscous façon tajine BIO

Yaourt aromatisé vanille BIO

Pommes bicolore BIO

MARDI 17 NOV.

Laitue Iceberg Vinaigrette maison à la ciboulette

Pavé du fromager

Blé aux petits légumes BIO

Camembert **BIO**

Flan nappé caramel

LUNDI 23 NOV

Salade de riz à la catalane BIO

Poulet sauté au curry Omelette BIO

Epinards à la crème BIO

Brie

Baguette de campagne

Clémentine

MARDI 24 NOV.

Salade Coleslaw BIO

Lasagnes à la bolognaise Lasagnes au saumon

Yaourt nature et sucre BIO

Compote de pomme ananas

MERCREDI 18 NOV

Potage Dubarry BIO

Nuggets de poisson Nuggets de volaille et ketchup

Papillons Emmental râpé BIO

Bleu d'auvergne

Banane

JEUDI 19 NOV.

Chou chinois

Sauce salade passion

Sauté de dinde au caramel Steak de colin sauce cajun

Carottes à la coriandre

Polenta crémeuse à la mangue

Galette Saint Michel



VENDREDI 20 NOV

Râpé chou blanc sauce enrobante ail

Boulette de soja à la méditéranéene Galette espagnole sauce à l'ail

Gratin du Sud

Petit suisse aux fruits BIO

Moëlleux au chocolat frais

MERCREDI 25 NOV

Salade verte et mimolette Vinaigrette maison au persil

Croq veggie fromage

Gratin boulgour courgettes sauce cheesy

Cantal

Flan au chocolat

JEUDI 26 NOV.

Carottes râpées assaisonnées

Bœuf sauté marengo Pavé de poisson mariné au thym

Mélange légumes haricots plats

Fromy

Gâteau aux mirabelles, amandes et chocolat blanc

VENDREDI 27 NOV.

Concombre à la crème et ciboulette

Filet de limande meunière Crépinette de porc au jus

Lentilles au jus

Camembert BIO

Crème dessert au chocolat

NAISSANCES

2 avril: TRAORE Maka 2 avril: EZZAHER Rawane 3 avril: DOGAN Armenak 4 avril: HUSSAIN Awais 4 avril: ÖZCAN Avaz 5 avril : DRAMÉElhadi 6 avril: KARATAY Rosalya 7 avril : RILCY Laïna 8 avril : GOZAF Saja 8 avril: GOZAF Jauri 11 avril: CAMARA Ibrahima 17 avril: BEN YAALA Ayoub 17 avril: GHIRANE Ahmed 21 avril: HANNA Gabriela 22 avril: DIABY Hawa 22 avril: TOMAS SUR MENDES Plater 25 avril: SOUSA NETO Mya 28 avril : SOULEYMANE Abdul-Said 30 avril: CHAHID ABIL Jannah

30 avril: LEMASSON AMARO Lyanna 30 avril: KAN Ali 1 mai: NERGIZLI Alihan 3 mai: VINCENT Emma 4 mai: LABADI Melina 5 mai: NAIT YOUCEF Ilyam 9 mai : FOFANA Fanta 10 mai: TIROLIEN Mya 12 mai: CORUK Gulsum 14 mai : MCIRDI Maïssa 15 mai : HERMEZ José-Thomas 20 mai: DIAWARA Dally 20 mai: OUADAH Laya

29 mai : EL-HAMDAOUI Noûr 30 mai : DIARRA Seta 3 juin: AOURIK Eden 3 juin : SIMA Oumou 4 juin : YILDIZ Ipek 6 juin : SYLLA Kaïss 14 juin: KISIN Arden 25 juin: CIONCA Ramos 27 juin: ALEXANDRE Mylone 30 juin: YAKAR Mathias

01 juillet : KAMDEM NGAH Cherish 01 juillet : LOUAIL Issam 02 juillet : YAGAN Noé 04 juillet : BOUZANA Abdelmalik 11 juillet : BERTIN Amalia 12 juillet : TREBLA Laurel 17 juillet : BOUDIA Sabri 18 juillet: ORCUN Eva 19 juillet: ÇELIK Hevya 19 juillet: MIAH SOFA Hinaya 22 juillet: KHORCHANI Adam 22 juillet : MACALOU Yusûf 23 juillet: MOKEDDEM Eilan 24 juillet: KARADAS Mustafa 25 juillet : DENIS Qassim 31 juillet : AYGÜL Almila 01 août : ADMI Waïl

01 août : MERAT Jean-Baptiste

05 août : AZIZ Naël

05 août : DAROUECHI Elyrayan

05 août : DIRIK Arda

05 août : SEGHROUCHNI Léna 08 août : BOSOBO Idryss

08 août : ITOUCHENE Lavah 08 août : NETTA Amira 09 août : ÖZEN Serin 12 août : BOUZAHRIR Omar 17 août : EMLEK Michel

18 août : HAMOUD Aïcha 19 août : MEHARZI Maryam 20 août : BEN ABDALLAH Naëla

22 août : YARAMIS Maria 23 août : KHOUZANI Tasneem 24 août : KARTOUT Inès 28 août : COULIBALY EPSE

DIARRASSOUBA Sadio 30 août : CAMARA Soumaya 13 sept: MARCHEWKA Héléna 14 sept : CUMUR Yüsra

14 sept : DAPAAH Adwoa 16 sept: PUTIEN Mathis 19 sept : RANDOT Léna $21\,sept: DIANKA\,Abdoulaye$

22 sept : ALI Ayan 23 sept: ALCI Thony 23 sept : BELKAÏD Jalil 24 sept: PEROUMAL Kairav 25 sept : TANDIAN Ismaël

27 sept: MANZAMBI MAYEMBA Mael

27 sept: ROULLAT MOUEBO Aïna-

Danielle

DÉCÉS

1 avril : EZZAKRI Saïd 1 avril: EDOUARD Lamercie 2 avril: LINGASSAMY 2 avril : NGUYÊN Thi Ut 2 avril: PERIC Mirko 2 avril: DEMANGUE François 3 avril: YANG Kia 4 avril : CASSEUS Marie 4 avril : GALLOIS Daniel

1 avril : HINH THAI Fernand

5 avril: SARFATI Esther 5 avril: FOSTIN Marie 5 avril: SARDAT Paul 5 avril: SUNA Haykanus 6 avril : LAHMI Couca 6 avril : DUPRÉ Michele 6 avril : DESSAINT Madeleine 7 avril : SARRE Rolande 7 avril : Sat Paul 7 avril: PAJOT Michel

7 avril: MKRTCHIAN Vahag` 7 avril: POËTTE Marcel

8 avril · VERHELEST Jean Édouard

8 avril: VASSAL Eliane 8 avril: MANGUIAN Garabed 8 avril: LOULIDI LAHKIM

Mohammed

9 avril : PRÉTOT Pierre 9 avril : LÉVEILLÉ Lucie

9 avril : OZ Idris

9 avril · SORLIN Josette 9 avril · GRADOUSSOFF Andrée

9 avril: ABRAHANIAN Lucie 9 avril: BALOGLU Nuran 10 avril: BOURNAUD Lionel

10 avril : BENLIOGLU Avédis 13 avril: MARTIAL Saint Cloud

15 avril: BOUET-SAUVETERRE Guy

15 avril: DELION Renée 15 avril: HUTIN René

15 avril: SAHINOGLU Sirvart

15 avril: YAGLI Avnik

16 avril : LAMBERT Paulette 17 avril: MAKANGOU Euphrasie

18 avril: VANG Sia 18 avril : FERREIRA Maria 19 avril : SALTAN Rahi

20 avril: CANTOIS Jean-Claude 21 avril : CORMÉE Paulette

21 avril : KAPINGA Marie-Josée 22 avril: CAJUSTE Marie

24 avril: DA SILVA SANTOS Antonio

26 avril : KÜLEKÇI Ali

26 avril: BENMESSAOUD Boukhalfa

27 avril : IIM Mohamed 28 avril · NABBACH Brahim 28 avril: KOUMEN-DONGO

Raymond

29 avril: HACVILLE Micheline

1 mai · LARUE Renée 7 mai: MAGET Pierre 16 mai: CAUWET Emilienne

17 mai : BIROT Moderan dite Lénita

18 mai: MARIVAT Isidore 18 mai: BEN HAMMOU Claude 19 mai: MOHAMMAD Samia

20 mai : AVERNENI Praveen 22 mai: RICQUEBOURG Lucette 22

mai: DUMONT Michel 25 mai: MANENC Jeanine 26 mai : ANTOINE Jean-François 27 mai : ZAMPARINI Amedea

30 mai : JAKOPIC Francis 31 mai : MÉRIC Renée

31 mai : DURDABAK Jean 4 juin: BERTIN Laurent

9 iuin: LOUISY-LOUIS-JOSEPH

Paulin

9 juin : LE DU Antoinette 16 juin: CASANOVA Bernard 16 juin : DAVEUX Eliane 19 juin: MOLINARI Valentine 19 juin: ASADOURIAN Zabel 23 juin: GOMES SANCHES Malvina 24 juin: VANDENABEELE Fernande

8 juillet : ADALA Henri

15 juillet : BOURALY née Denise 18 juillet : IMAS née CULHAOGLU

20 juillet : ROHMER née Nadine 21 juillet: DEMONCY née TAUPIN

Solange

24 juillet: GREDER Jean

29 juillet: MWIGIKO OLENA Anne 1 août : BARRETEAU née ZONZINI

Monique,

3 août : BERNARD née BOULAY

Andrée

6 août : AMARO LOPES Jaimel 8 août : COLLETTE Jean-Pierre 9 août : FREVILLE Daniel 10 août : RAZOUKI Mohamed 11 août : TACHNAKIAN née

15 août : PARISSOT née CHRISTIEN

Emilienne

POYRAZIAN Sultane

20 août : LACHWA née MARTIN

23 août : De MONTE Dominique 24 août : IGNJATIC née VESNIC Ljubica 27 août : VAUCHERET Christian 28 août : LANDÉ Christophe 1 sept: JEANLYS Olga

2 sept : JACQUOT née JOACHIM Andrée 2 sept : VO née SECK Thi Thuan

9 sept : JÉGOU Daniel

14 sept : LIÉVRARD née DELVALLE

14 sept : RAUX née SEBBE Odette

14 sept : LOUVET Jean 15 sept: DUMONT Jeanne 16 sept: PELTIER Martine 17 sept : DELHAYE Yannick 20 sept: ONKUR Faruk 23 sept : TÉBOURSKI Moktar

26 sept : AMRANI née Lakri 26 sept : LEBIGOT née AUCHET Alexandrine

26 sept: PATEAU Claude

29 sept: LOUIS-JOSEPH née

BENJAMIN Septime

Message de condoléances aux familles endeuillées Notre département a été l'un des plus touchés en France par le coronavirus avec une circulation très active

pendant plusieurs semaines. Gonesse n'a pas fait exception et a également été atteint par la vague épidémique. Je tiens ici à présenter au nom de l'ensemble du Conseil municipal mes plus sincères condoléances aux familles endeuillées par la perte d'un être cher. Je sais combien il est difficile de changer ses habitudes mais j'en appelle une nouvelle fois à la vigilance de chacun pour maintenir l'application des gestes « barrière » essentielles pour briser la chaîne de transmission du virus. Jean-Pierre Blazy

HOMMAGE

Décès de Larbi Belkouri, ancien CPE du collège Robert Doisneau

Larbi Belkouri, qui a occupé les fonctions de Conseiller Principal d'Éducation (CPE) au collège Robert Doisneau entre les années 2002 et 2019, s'est éteint ce samedi 10 octobre à l'âge de 67 ans.

Sa bienveillance et sa bonne humeur communicative auront marqué les esprits des centaines de collégiens qui ont croisé sa route au fil de ces années. Devenu une figure emblématique de l'établissement, il avait pris sa retraite en septembre 2019, après 17 années d'exercice.

Ceux qui souhaitent lui adresser un dernier message peuvent se rendre au collège Robert Doisneau aux horaires d'ouverture, où un livre d'or est accessible. Il laisse derrière lui son épouse et deux enfants, auxquels la Ville adresse ses plus sincères condoléances.



VIE QUOTIDIENNE

Fournisseur d'énergie : méfiez-vous des arnaques



Depuis l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz à la concurrence, les fournisseurs d'énergie s'arrachent les clients. Ces dernières semaines, quelques Gonessiens ont été approchés par des démarcheurs qui vantaient les prix compétitifs de la compagnie qu'ils représentent et proposent de changer d'opérateur.

À la suite de ces entrevues, plusieurs habitants de la commune ont eu la surprise de recevoir une lettre de résiliation de la part de leur fournisseur d'énergie, bien qu'ils n'aient signé aucun document ni donné leur accord. Si vous ne souhaitez pas changer d'opérateur, il est conseillé de ne présenter aucune pièce (facture, papier d'identité...) à ces démarcheurs pour éviter toute déconvenue.

Pour Gonesse. vivre l'avenir

Ces dernières semaines, nous avons tous été choqués et émus par le terrible acte terroriste contre le professeur d'histoire-géographie, Samuel PATY. Cet acte barbare nous a ramené cinq ans en arrière lors de la tuerie des journalistes et dessinateurs de Charlie Hebdo. Les terroristes cherchent à semer un climat de peur qui monte les Français les uns contre les autres. « Parce qu'ils n'aiment personne, ils croient qu'ils aiment Dieu » Charles PEGUY. « Parce qu'ils croient entendre des messages divins, leurs oreilles restent sourdes à toute parole d'humanité » Stefan ZWEIG.

Pour protéger la paix civile et le vivre ensemble, il faut être intraitable avec les extrémistes qui propagent leur haine sur les réseaux sociaux ou dans les lieux de culte. Il n'y a pas besoin de lois supplémentaires, il faut appliquer rigoureusement celles qui existent. Assez d'indignations, de pleurs et de commémorations, ce n'est pas suffisant, nous voulons du Gouvernement des actes et de la fermeté. Pourquoi avoir attendu cet horrible attentat pour expulser plus de 200 fanatiques ? Pourquoi ne pas imposer aux réfugiés politiques un engagement de respect de nos valeurs de laïcité, de tolérance avant de leur accorder l'asile ? Pourquoi l'Education Nationale n'est-elle pas plus ferme sur les débordements de parents qui s'insurgent sur les enseignements qui heurtent leurs soi-disant sensibilités religieuses politiques ou morales ? Ainsi tel professeur se faisant accuser de faire l'apologie de l'homosexualité après avoir évoqué les droits LGBT, ou tel autre mis en cause après un cours d'éducation sexuelle ou encore un autre se voyant contester des exactitudes scientifiques.... Rappelons que la laïcité s'est construite historiquement contre l'église catholique qui voulait imposer son ordre moral. Aujourd'hui les lois de la démocratie, la liberté d'expression doivent être défendues contre ceux qui veulent importer dans notre société l'obscurantisme qui sévit dans des pays comme l'Iran ou l'Arabie Saoudite!

«Ce qu'il faudrait aujourd'hui, c'est un humanisme militant, un humanisme qui découvrirait sa virilité et se convaincrait que le principe de liberté, de tolérance et de doute ne doit pas se laisser exploiter et renverser par un fanatisme dépourvu de vergogne et de scepticisme» Thomas MANN

A Gonesse alors que nous sommes confrontés du point de vue moral à la nécessité de défendre la République et ses valeurs, et du point de vue sanitaire à la deuxième vague de l'épidémie de coronavirus, l'opposition municipale continue de ne pas accepter les résultats des élections municipales et distribue un tract mensonger. Comme Donald TRUMP aux Etats-Unis, le chef de file de l'opposition considère que si je perds, si j'ai perdu, c'est que les autres ont triché! Pourtant ce n'est pas nous qui avons collé et distribué un tract anonyme, ce n'est pas nous qui avons poursuivi la campagne sur internet le jour du vote au mépris de la loi!

Christian Cauro

Groupe communiste et républicain

Nous ne pouvons nous abstenir d'une analyse de la crise sanitaire dans laquelle le pays s'enfonce. Le port du masque dès qu'on quitte sa maison n'a pas été suffisant pour réduire la propagation du virus. Nous voilà maintenant dans un confinement partiel de 21h à 6h. pendant un mois. Personne ne nie l'existence de l'épidémie, mais nous nous interrogeons sur les moyens mis en œuvre et les solutions apportées par nos dirigeants pour l'enrayer.

Le seul critère pertinent pour mesurer la gravité de la situation sanitaire est le nombre de lits de réanimation occupés. L'institut Pasteur prévoit qu'à mi-novembre, près de 11000 patients pourraient se trouver dans les services de réanimation qui compte 5882 lits. Mi octobre 1750 lits sont occupés, soit près de 30 %. Si le gouvernement avait entendu les professionnels de terrain, il aurait profité de l'été pour armer au moins 12 000 lits de réanimation comme cela étaient demandés en mai. Mais rien n'a été fait. C'est donc bien l'absence de moyens hospitaliers adaptés et d'anticipation du gouvernement qui est à l'origine de la situation actuelle. Tout comme rien n'a été fait pour le personnel soignant qui continue de démissionner parce qu'il est épuisé physiquement et moralement, qu'il n'est ni respecté, ni reconnu. 90 de plus sur la paie en réponse aux 300 demandés après plusieurs années de blocage des salaires !! De plus, le projet de loi de financement de la sécurité sociale en préparation pour 2021 prévoit 1 milliard d'économies. Ce n'est vraiment pas la voie à prendre pour enrayer la pandémie. Le 15 octobre nous avons apporté notre soutien aux soignants de l'hôpital de Gonesse mobilisés pour défendre l'offre de soins dans le contexte d'une 2ème vague très inquiétante. Le conseil municipal d'octobre s'est tenu une fois de plus en l'absence de l'opposition. La vie municipale continue et le conseil prend les décisions nécessaires à la poursuite des programmes lancés dans la ville. Ainsi nous avons voté la reprise des TAP et l'organisation du soutien scolaire à partir du 2 novembre pour les élèves des écoles élémentaires. Des avenants ont été votés pour la construction de l'école de la Fauconnière pour ne pas retarder son ouverture en septembre 2021 ; enfin, nous avons attribué les aides financières aux gonessiens qui s'équipent d'un dispositif anti intrusion et accordé des subventions aux associations pour mener à bien leurs projets auprès des habitants. Tout cela a des conséquences sur le budget de la ville que nous assumons. Il serait mal venu que l'opposition critique ces choix si elle décide un jour de participer au conseil municipal quelque soit le résultat du recours qu'elle a déposé!

Terminons sur une note positive et remercions la Fondation Vareille pour le projet « un violon dans mon école » dont près de 240 élèves de maternelles vont bénéficier durant 4 ans. Un projet qui, au delà de la musique, améliorera les capacités d'apprentissage de ces enfants.

Françoise Hennebelle

Agir pour Gonesse

Entretien du Cimetière

Nous sommes intervenus avec notre collègue conseiller municipal Jean-Michel Dubois pour faire réaliser les travaux d'urgence pour la sécurité des personnes (réfection des allées...) Plusieurs actions de désherbage ont été effectuées courant septembre. A l'approche de la Toussaint journée consacrée à la mémoire des défunts notre cimetière doit redevenir un lieu de recueillement paisible pour toutes les familles. Cet investissement ne doit pas rester ponctuel, une gestion plus rigoureuse doit être appliquée. Nous resterons très attentifs sur l'entretien de notre cimetière.

La Sécurité – Mesure phare de notre

Comme prévu dans nos accords avec Monsieur Jean-Pierre Blazy, notre « projet Sécurité : devrait voir le jour très rapidement. (Vidéo surveillance sur toute la Ville, Renforcement de la police municipale 24h/24 etc...).

Comme indiqué sur nos tribunes précédentes, nous vous présentons une autre thématique : 5èThématique : Handicap – Personnes âgées – Dépendance

Sandrine De Almeida (adjointe au Maire) Mon engagement me tient à cœur. Bon nombre de nos concitoyens vivent avec le handicap moteur, visuel, auditif... ou sont en perte d'autonomie, nous devons nous assurer que chaque bâtiment de la Ville, écoles, voirie soient accessibles à tous. Avec le CCAS, personnel compétent nous favoriserons le maintien à domicile de nos ainés et leurs déplacements vers les commerces et services de la Ville. Devant l'inquiétude des parents d'enfants handicapés dans le système scolaire, nous travaillerons sur l'inclusion scolaire afin de répondre aux besoins spécifiques en collaboration avec l'éducation nationale. Nous développerons également un projet d'aire de jeux inclusifs, jeux adaptés pour tous et accessibles à tout niveau d'handicap. Je reste disponible et à votre écoute aux côtés du CCAS.

Après avoir présenté les membres de l'équipe, nous laissons la plume à Claude Tibi

Claude Tibi - Adjoint au Maire : Finances Budget – Commande publique – Vice président du SIAH : commission des Finances La santé et la sécurité de nos concitoyens sont mes priorités mais dans le même temps l'épidémie du Covid19 a une grande répercussion sur l'économie de notre Pays et inévitablement sur notre Ville. Sur fond de baisse des ressources fiscales et l'incertitude des subventions, il est important de trouver des ressources sans avoir recours à l'augmentation des impôts et poursuivre les investissements nécessaires pour votre qualité de vie. J'ai donc commencé une étude des différents services afin d'essayer de réduire les dépenses sur certains budgets alloués.

Claude Tibi

tribunes

Groupe Un nouveau souffle pour Gonesse

Covid-19: une crise sanitaire mais aussi économique et sociale

La 2ème vague de Covid-19 est arrivée. Certes avec moins de décès mais de nombreuses admissions à l'hôpital. Rendons hommage à tous les soignants, de l'hôpital de Gonesse comme du secteur libéral, qui font face courageusement malgré leur fatigue, leur lassitude et le manque de reconnaissance à leur égard. Nos pensées vont aussi vers ceux qui perdent des proches car la maladie continue à tuer.

Le couvre-feu imposé le soir pose de nombreux problèmes. Il y aurait beaucoup à dire sur la gestion de la crise sanitaire et le manque de place dans les hôpitaux (seulement 1 150 lits de réanimation en Ile-de-France et 58 lits de réanimation dans notre département).

Les dégâts économiques et sociaux sont considérables dans le tourisme, l'aérien, la restauration, les loisirs, le transport taxi et VTC etc. Beaucoup plus de Gonessiens connaissent maintenant des difficultés économiques. Nous demandons que la municipalité augmente sans attendre le budget du CCAS de 20 % pour faire face aux urgences à venir. Nous demandons aussi la mise à l'étude sans délai d'une réduction des taxes foncières qui pèsent sur le budget de nombreux ménages en difficulté.

Une municipalité en hibernation après les élections

Comme nous contestons en justice les résultats des élections municipales de juin dernier, nous refusons de siéger dans les instances municipales jusqu'au jugement de notre recours. Mais nous continuons à suivre les dossiers municipaux attentivement, à les étudier et à échanger avec les Gonessiens. Tous nous remontent le même constat : après avoir été omniprésente durant la campagne électorale, l'équipe Blazy-Tibi a disparu de la circulation. Or, les élus de la majorité, dont les maires-adjoints passés subitement de 10 à 13, touchent une indemnité. Il y a un minimum qui est dû aux citoyens quand on détient le pouvoir municipal.

Beaucoup de dossiers sont à l'arrêt. Le Covid a bon dos. Ce n'est pas lui qui explique les retards dans les travaux de voirie, du projet de lotissement des jasmins, l'absence de politique jeunesse ou encore l'absence de baisses des tarifs de cantine promises par l'équipe Blazy-Tibi au 2ème tour des élections

Un dernier point nous inquiète encore et toujours : la sécurité et la tranquillité publique.

Les incivilités pourrissent le quotidien et il n'y a rien de pire que de laisser faire. Lorsque nous appelons la police municipale ou la police nationale, on nous répond trop souvent « nous ne pouvons pas nous déplacer ». L'honnête citoyen est plus souvent sanctionné par une amende de stationnement que ceux qui font n'importe quoi et dégradent notre commune. Cela ne peut plus durer! Nous réclamons l'organisation avant la fin 2020 « d'états généraux » de la sécurité à Gonesse, avec des objectifs chiffrés de baisse de la délinquance et la mise en place d'une véritable prévention auprès des jeunes et des publics difficiles. Contact pourgonesse@gmail.com

06.80.71.81.05

Cédric Sabouret

RESTONS CONNECTÉS



Retrouvez les comptes-rendus des précédents Conseils municipaux sur le site de la ville ville-gonesse.fr

Le prochain Conseil municipal se tiendra le

lundi 16 novembre à 20h

et sera retransmis en direct sur le site de la ville et réseaux sociaux

Imprimé à 11 000 exemplaires Mensuel des habitants de la ville de

Gonesse. Directeur de la publication: Jean-Pierre Blazy. Directeur de la

communication: Pierre Cliquet.

Rédaction et secrétariat de rédaction :

Pierre Cliquet, Nawsheen Rumjaun

Maquette: Marjorie Bastide, Lralia Sall

Photos: Ville de Gonesse, Photogravure et imprimerie: RPG.

Administration: Service communication,

Hôtel de ville, 66 rue de Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex.

Tél.: 01 34 45 11 22 (service

communication). ISSN: 1257 0621.

Si vous ne recevez pas le Gonessien ou que vous constatez une irrégularité dans sa distribution, vous pouvez le signaler directement à notre distributeur, la société Champar, au numéro vert

suivant: 0 800 07 12 50.

EN LIGNE

www.ville-gonesse.fr @villedeGonesse @villedegonesse You Wille de Gonesse

CONTACTS

Accueil de l'Hôtel de ville : 01 34 45 11 11 Direction de l'Aménagement Urbain : 01 34 45 19 52

Police municipale: 01 30 11 89 89

HORAIRES

Hôtel de ville :

66 rue de Paris

Lundi et mardi 14h-19h Mercredi et jeudi 9h-12h30 et 14h-17h30 Vendredi 9h-12h30 et 14h-19h.

Pôle population Éducation et Solidarité

Lavenue Pierre Salvi

Lundi 9h-12h et 13h30-17h30 Mardi 13h30-17h30 Mercredi 9h-12h et 13h30-17h30 Jeudi 13h30-17h30 Vendredi 9h-12h et 13h30-17h30 Samedi 9h-12h

Cimetière

rue du Thillay

de 8h à 17h du lundi au vendredi de 9h à 19h le samedi, dimanche et les jours fériés

Déchèterie :

17 rue Gay Lussac

du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h30 Samedi 9h - 18h30 Dimanche 9h-13h

Prochaines dates de ramassage des déchets verts

lundi 2 novembre lundi 9 novembre lundi 16 novembre lundi 23 novembre



Pour rester informé et garder le contact



www.ville-gonesse.fr







